



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Contracting Authority: Sébastien Prévost

TPSGC.PAASTR-APSTTC.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT

Comments - Commentaires

Title - Sujet Projet d'avion stratégique de transport et de ravitaillement en vol - Ébauche de l'invitation à se qualifier	
Solicitation No. - N° de l'invitation W847A-200275/C	Date 2020-12-17
Client Reference No. - N° de référence du client W847A-200275	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-20-00938667
File No. - N° de dossier 002stt.W847A-200275	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2021-01-15 Heure Normale du l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Sébastien Prévost	Buyer Id - Id de l'acheteur 002stt
Telephone No. - N° de téléphone () - ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Department of National Defence ADM(Mat) DGMPD ON CANADA	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Strategic Tanker Transport Capability/Avion stratégique de
transport et de ravitaillement en vol
72, Laval st., 5th floor -
72 rue Laval, 5e étage -
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

**PROJET D'AVION STRATÉGIQUE DE TRANSPORT ET DE
RAVITAILLEMENT EN VOL (ASTRV)**

ÉBAUCHE DE L'INVITATION À SE QUALIFIER (ISQ)

W847A-200275/C

1. Objectif

- 1.1. Le présent préavis offre aux fournisseurs intéressés une occasion de soumettre une rétroaction écrite sur l'ébauche de l'invitation à se qualifier (ISQ), qui est incluse en tant que pièce jointe 1. Le Canada a l'intention de publier l'ISQ pour le projet ASTRV à l'automne 2020/l'hiver 2021. Les commentaires reçus des fournisseurs intéressés seront pris en compte.
- 1.2. La présente ISQ ne constitue pas une demande de soumissions ou un appel d'offres. Aucun marché ne sera conclu à la suite des activités tenues pendant l'étape de l'ISQ. Le Canada se réserve le droit d'annuler et de publier de nouveau la présente ISQ à tout moment au cours de l'étape de l'ISQ, et les processus d'approvisionnement décrits dans le présent document peuvent ne pas voir le jour. Les répondants et les fournisseurs qualifiés peuvent se retirer du processus d'approvisionnement à tout moment. Par conséquent, les fournisseurs qualifiés peuvent décider de ne pas répondre à une quelconque demande de soumissions subséquente.
- 1.3. Une séance virtuelle pourrait avoir lieu avant la date de fermeture de cette ébauche d'ISQ ou de l'ISQ. Si une séance virtuelle a lieu, les détails de cette séance tel que l'heure et la date sera communiqué via un amendement à cette ébauche d'ISQ ou de l'ISQ. L'objectif de la séance virtuelle serait de donner un aperçu de l'ISQ et le contexte des différents aspects du projet.

2. Contexte

- 2.1. La Défense nationale doit acquérir une flotte d'avions multi rôles stratégiques, conformément à la pièce jointe 1 de la présente ébauche d'ISQ. Le besoin est défini dans la Politique de défense du Canada *Protection, Sécurité, Engagement* en tant qu'initiative 47 (projet ASTRV). Cette initiative remplacera la flotte de CC-150 Polaris.

3. Surveillant de l'équité

- 3.1. Le Canada a retenu les services de Jocelyn Décoste, BDO Canada LLP en tant que surveillant de l'équité dans le cadre du présent processus d'approvisionnement. Il surveillera l'équité du processus de passation de marchés et rendra des comptes au Canada. Conformément au marché qu'il a passé avec le Canada, le surveillant de l'équité a l'obligation de préserver la confidentialité de tous les renseignements dont il prend connaissance au titre de sa participation au processus d'approvisionnement.

4. Échéanciers

Description	Échéancier
Ébauche de l'ISQ	Voir la page couverture de l'ébauche de l'ISQ.
Étape 1 : Invitation à se qualifier	Automne 2020/hiver 2021
Étape 2 : Examen et de l'amélioration des exigences (EAE)	De l'hiver 2021 à l'automne 2021
Ébauche de demande de propositions (dans le cadre de l'étape EAE)	De l'été 2021 à l'automne 2021
Étape 3 : Demande de propositions	De l'automne 2021 à l'hiver 2022

5. Experts-conseils

- 5.1. Le Canada a embauché les experts-conseils énumérés à l'annexe F de la pièce jointe 1 de la présente ISQ et peut en embaucher de nouveaux à l'avenir, à sa seule discrétion, pour les besoins du projet ASTRV.
- 5.2. Le Canada transmettra aux experts-conseils, selon le besoin de savoir, les renseignements et les documents qui lui seront fournis, y compris ceux des répondants, dans le cadre du processus d'approvisionnement.
- 5.3. Les experts-conseils sont tenus de signer une entente de non-divulgence avant d'avoir accès aux renseignements et aux documents dans le cadre du présent processus d'approvisionnement.

6. Demandes de renseignements/rétroaction

- 6.1. Toutes les demandes de renseignements et autres communications relatives au présent avis, y compris la rétroaction sur l'ébauche d'ISQ, doivent être soumises par écrit à l'attention de l'autorité contractante de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), à l'adresse électronique du projet ci-dessous :

TPSGC.PAASTR-APSTTC.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

- 6.2. Les répondants doivent citer le plus précisément possible le numéro de l'article de l'ébauche de cette invitation à se qualifier auquel se rapporte la question ou la rétroaction. Ils doivent prendre soin d'énoncer chaque question et rétroaction de manière suffisamment détaillée pour permettre au Canada de fournir une réponse précise. Toute question et rétroaction qui comporte, de l'avis du répondant, des renseignements exclusifs, doit afficher clairement la mention « propriété exclusive » en face de chaque élément pertinent. Les éléments affichant la mention « propriété exclusive » seront traités en tant que tels, à moins que le Canada considère que la question ou la rétroaction n'a pas un caractère exclusif. Le Canada peut modifier les questions et rétroactions, ou demander au répondant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif et de permettre la transmission de la question ou la rétroaction modifiée et de la réponse à tous les répondants. Le Canada peut ne pas répondre aux questions et rétroactions dont la formulation empêche leur transmission à tous les répondants.

- 6.3. Les fournisseurs intéressés sont priés de fournir leurs rétroactions sur l'ébauche de cette invitation à se qualifier le plus tôt possible. Les rétroactions reçues après la date et l'heure de clôture pourraient ne pas être pris en compte.

PIÈCE JOINTE 1

DE L'ÉBAUCHE DE L'INVITATION À SE QUALIFIER (ISQ)

PROJET D'AVION STRATÉGIQUE DE TRANSPORT ET DE RAVITAILLEMENT EN VOL (ASTRV)

ÉBAUCHE

Invitation à se qualifier pour le processus d'approvisionnement concernant le projet d'avion stratégique de transport et de ravitaillement en vol (ASTRV)

L'autorité contractante, désignée à la page couverture, est le représentant du Canada pour toutes les questions et tous les commentaires portant sur le présent document.	
Date et heure de clôture de l'invitation à se qualifier (ISQ)	2 semaines à partir de la date de publication de l'ISQ*
Adresse électronique pour envoyer toute question relative à la présente ISQ	TPSGC.PAASTR-APSTTC.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

** Il s'agit de la date de clôture pour l'ISQ définitive et non de la version préliminaire.*

Invitation à se qualifier pour le processus d'approvisionnement concernant le projet d'avion stratégique de transport et de ravitaillement en vol (ASTRV)

Tables des matières

1	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	DÉFINITIONS	2
1.2	INTRODUCTION.....	2
1.3	APERÇU DU PROJET.....	3
1.4	APERÇU DU PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT PRÉVU	5
1.5	EXPERTS-CONSEILS	6
1.6	SURVEILLANT DE L'ÉQUITÉ.....	6
1.7	CONNEXION POSTEL.....	6
2	INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES RÉPONDANTS.....	6
2.1	DIRECTIVES, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	6
2.2	QUESTIONS, COMMENTAIRES ET COMMUNICATIONS	7
2.3	PRÉSENTATION DES RÉPONSES	8
2.4	DROITS DU CANADA	8
2.5	EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.....	9
3	PRÉPARATION ET PRÉSENTATION D'UNE RÉPONSE	9
3.1	LANGUE POUR LES COMMUNICATIONS À VENIR.....	9
3.2	CONTENU DE LA RÉPONSE	10
3.3	AVIS ET ATTESTATION.....	11
4	PROCESSUS D'ÉVALUATION DES RÉPONSES	11
4.1	ÉVALUATION DES QUALIFICATIONS DU RÉPONDANT	11
4.2	DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION.....	11
4.3	CRITÈRES DE QUALIFICATION DE BASE	12
4.4	RETRAITS OU AJOUT D'ENTITÉS POUR LE RÉPONDANT OU LE FOURNISSEUR QUALIFIÉ	13
ANNEXE A	– EXIGENCES DE QUALIFICATION POUR L'AVION	1
	RÉFÉRENCES	1
1.	EXIGENCE DE QUALIFICATION N° 1 : INTEROPÉRABILITÉ	1
2.	EXIGENCE DE QUALIFICATION N° 2 : CAPACITÉ DE RAVITAILLEMENT EN VOL.....	1
3.	EXIGENCE DE QUALIFICATION N° 3 : CAPACITÉ DE TRANSPORT AÉRIEN (1).....	2
4.	EXIGENCE DE QUALIFICATION N° 4 : CAPACITÉ DE TRANSPORT AÉRIEN (2).....	3
ANNEXE B	– FORMULAIRE 1 : FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA RÉPONSE	1
ANNEXE C	– FORMULAIRE 2 : FORMULAIRE DE RÉPONSE DU FABRICANT.....	1
ANNEXE D	– FORMULAIRE 3 : QUESTIONNAIRE POUR LES RÉFÉRENCES DE GOUVERNEMENT	1
ANNEXE E	– FORMULAIRE 4 : AVIS ET ACCUSÉS DE RÉCEPTION.....	1
ANNEXE F	– DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS	1
ANNEXE G	– LISTE DE VÉRIFICATION POUR LA RÉPONSE À L'ISQ.....	1

Invitation à se qualifier pour le processus d'approvisionnement concernant le projet d'avion stratégique de transport et de ravitaillement en vol (ASTRV)

1 Renseignements généraux

1.1 Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent pour les besoins de cette ISQ :

- a) Un « **avion** » est un avion multi rôle existant capable d'effectuer le ravitaillement en vol, le transport aérien stratégique, l'évacuation aéromédicale et le transport des représentants du gouvernement.
- b) Un « **fabricant** » signifie un constructeur d'avions qui, à la date de soumission de l'ISQ, a conçu, fabriqué et produit un avion qui possède au minimum les caractéristiques de conception et les capacités des exigences relatives aux avions décrites dans la présente ISQ.
- c) Un « **fournisseur qualifié** » est un candidat qui rencontre de façon satisfaisante toutes les exigences obligatoires de l'ISQ. Seuls les fournisseurs qualifiés seront invités à participer aux étapes suivantes du processus d'approvisionnement.
- d) « **répondant** » comprend, au minimum, un fabricant ou une entité (ou coentreprise) autorisée par un fabricant à proposer l'avion du fabricant en réponse à la présente ISQ. Si le répondant ne comprend pas le fabricant, il doit avoir l'autorisation du fabricant d'avions pour proposer ce dernier dans la réponse à la présente ISQ à l'aide du Formulaire 2 – Formulaire de réponse du fabricant ou d'une lettre du fabricant, laquelle doit couvrir les éléments requis du formulaire 2. D'autres entités peuvent être proposées comme faisant partie du répondant.
- e) Si le répondant comprend plus d'une entité, le terme « **responsable** » désigne l'entité autorisée par toutes les autres entités incluant le fabricant à être le principal point de contact du répondant auprès du Canada aux fins de communication. Lorsque cela est nécessaire, par exemple si les renseignements fournis sont commercialement sensibles, d'autres membres du répondant sont autorisés à transmettre ces renseignements directement à l'autorité contractante.

1.2 Introduction

- a) **Objectif de la présente ISQ** : L'objectif de l'ISQ (étape 1; voir section 1.4.a) est d'identifier les fournisseurs qualifiés qui seront invités à participer au processus d'approvisionnement subséquent.
- b) **Phase 1 du processus d'approvisionnement** : La présente ISQ est la première phase d'un processus d'acquisition mené par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada (connu sous le nom de SPAC ou Services publics et Approvisionnement Canada) pour le projet d'avion stratégique de transport et de ravitaillement en vol (ASTRV). Les répondants doivent fournir une réponse entièrement conforme à la présente ISQ, comme décrit à la section 2.5 a), Exigences de sécurité, et à la section 3, afin de devenir un fournisseur qualifié. Seuls les fournisseurs qualifiés seront

autorisés à participer et à soumissionner lors d'une demande de soumissions subséquente publiée dans le cadre du présent processus d'approvisionnement pour l'ASTRV.

- c) **Évaluation plus approfondie des fournisseurs qualifiés** : Même si certains répondants peuvent être pré-qualifiés par le Canada en raison de la présente ISQ, le Canada se réserve le droit, conformément aux modalités de la présente ISQ, de réévaluer tout aspect de la qualification des fournisseurs qualifiés à tout moment pendant le processus d'approvisionnement et de changer leur statut à « non qualifié » s'ils ne répondent plus aux exigences de la présente ISQ.
- d) **Fournisseurs qualifiés additionnels** : Le Canada pourrait, à sa seule discrétion, rouvrir phase 1 - l'ISQ.
- e) **L'ISQ n'est pas une demande de soumissions** : La présente ISQ ne constitue pas une demande de soumissions ou un appel d'offres. Aucun marché ne sera conclu à la suite des activités tenues pendant l'étape de l'ISQ. Le Canada se réserve le droit d'annuler et de publier de nouveau la présente ISQ à tout moment au cours de l'étape de l'ISQ, et les processus d'approvisionnement décrits dans le présent document peuvent ne pas voir le jour. Les répondants et les fournisseurs qualifiés peuvent se retirer du processus d'approvisionnement à tout moment. Par conséquent, les fournisseurs qualifiés peuvent décider de ne pas répondre à une quelconque demande de soumissions subséquente.

1.3 Aperçu du projet

- a) Le projet d'avion stratégique de transport et de ravitaillement en vol (ASTRV) fournira une plateforme multi rôle pour assurer une capacité de ravitaillement en vol dans le cadre des opérations de coalition nationales et expéditionnaires, tout en complétant les capacités de transport aérien stratégique des autres avions de transport de la flotte de l'Aviation royale canadienne (ARC). L'ASTRV pourra être reconfiguré pour appuyer des missions de ravitaillement air-air, de transport aérien de personnel, de transport stratégique du gouvernement du Canada, d'évacuations aéromédicales et de transport des marchandises, ainsi que d'autres rôles de soutien.
- b) En juin 2017, le gouvernement du Canada a exprimé dans la vision stratégique de la nouvelle Politique de défense *Protection, Sécurité, Engagement* (PSE) que le Canada a besoin de forces armées agiles, polyvalentes et prêtes au combat. En réponse à l'initiative 47 dans PSE, le projet ASTRV est le moyen de recapitaliser la prochaine génération d'avions de ravitaillement en vol stratégiques et de remplacer la flotte CC-150 Polaris.
- c) Conformément à l'exigence dans PSE d'améliorer l'interopérabilité avec les alliés du Canada, le ministre de la Défense nationale a pour mandat de renouveler l'engagement ferme du Canada à l'égard du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) et l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), en agissant simultanément dans plusieurs théâtres d'opérations, tout en renforçant les secours en cas de catastrophe, la recherche et sauvetage ainsi qu'en contribuant aux opérations de paix et au renforcement des capacités. La plateforme de l'ASTRV sera équipée pour soutenir ces engagements renouvelés et y contribuer, grâce au ravitaillement en vol des avions canadiens, alliés et de la coalition, au transport stratégique du gouvernement du Canada, à l'évacuation aéromédicale ainsi qu'au transport de personnel et d'équipement.
- d) Les exigences du projet ASTRV incluront les suivantes :
 - i) Fournir un avion pouvant être reconfiguré pour appuyer des missions de ravitaillement air-air, de transport aérien de personnel, de transport stratégique du gouvernement du Canada, d'évacuations aéromédicales et de transport des marchandises, ainsi que d'autres rôles de soutien;

- ii) Fournir simultanément un soutien à trois lignes de mission¹ liées aux mouvements aériens illimités à l'échelle mondiale;
 - iii) Fournir une capacité de ravitaillement en vol suffisante aux avions de chasse de l'ARC pour rendre possibles les profils de mission standard de l'ARC;
 - iv) Capacité à fournir un ravitaillement en vol à tous les avions de l'OTAN et du NORAD;
 - v) Capacité à détecter, éviter et déjouer les menaces ainsi que d'y survivre, ce qui permet de mener des opérations en toute sécurité;
 - vi) Assurer la formation des équipages et du personnel de maintenance, ainsi que fournir l'infrastructure nécessaire pour répondre aux exigences du projet ASTRV; et
 - vii) Offrir un programme de soutien qui assure l'état de préparation opérationnelle et maintient l'efficacité de la mission de la capacité pendant toute sa durée de vie.
- e) La Politique des retombées industrielles et technologiques (RIT) du Canada, y compris la proposition de valeur, s'appliquera au projet ASTRV et exigera que le soumissionnaire retenu fasse des investissements au Canada d'une valeur égale à celle du marché.
- f) Les objectifs de la Politique des RIT sont les suivants :
- i) soutenir la viabilité et la croissance à long terme des secteurs de l'aérospatiale et de la défense du Canada en maximisant les opportunités directes pour l'industrie canadienne;
 - ii) assurer une forte participation canadienne au programme de soutien à long terme, y compris le soutien en service de l'avion, de ses systèmes, de la formation et de la simulation;
 - iii) favoriser la croissance des entrepreneurs et des fournisseurs au Canada, y compris celle des petites et moyennes entreprises dans toutes les régions du pays;
 - iv) favoriser l'innovation au moyen de la recherche et du développement au Canada;
 - v) accroître le potentiel d'exportation des entreprises établies au Canada; et
 - vi) favoriser le développement des compétences et la formation pour rehausser les perspectives d'emploi pour les Canadiens.
- g) Ce marché s'harmonisera aux capacités industrielles clés (CCI) du Canada, qui peuvent comprendre les systèmes et composants aérospatiaux, l'intégration des systèmes de défense, le soutien en service, ainsi que la formation et la simulation. Un engagement plus poussé permettra de peaufiner cette liste de CCI pour cet approvisionnement.
- Remarque :** Vous trouverez de plus amples renseignements sur la Politique des RIT à l'adresse suivante : <http://www.ic.gc.ca/eic/site/086.nsf/fra/accueil>.
- h) Pour atteindre les objectifs du gouvernement du Canada visant à encourager le développement socio-économique des Autochtones par le biais de possibilités de marchés fédéraux, le Canada étudie la possibilité d'inclure un volet de participation autochtone (VPA)

¹**Ligne de mission (LM)** – Unité de mesure du rendement qui indique l'utilisation d'un avion pendant un jour (24 heures) lors d'une mission. Chaque ligne de mission individuelle d'un avion peut comprendre plusieurs missions, charges, destinations et équipages d'avion différents.

dans le cadre du projet ASTRV. Le VPA a pour but d'encourager les répondants de l'industrie à créer des retombées socioéconomiques durables et pertinentes pour les personnes, les entreprises et les collectivités autochtones. Il s'agit d'une partie de la valeur d'un marché réservé à la participation autochtone. Il peut être direct ou indirect (ou les deux). La participation autochtone directe fait référence au développement des entreprises, à l'emploi et à la formation. La participation autochtone indirecte fait référence aux bourses et à la formation. De plus amples informations sur le VPA et sur la manière dont il peut être intégré au projet ASTRV seront fournies dans les étapes ultérieures du processus d'approvisionnement du projet.

- i) **Portée de l'approvisionnement** : La portée d'un ou de marché(s) résultant de toute demande de soumissions subséquente peut couvrir :
 - i) la flotte d'avions et l'équipement associé;
 - ii) des solutions pour la formation des équipages aériens et du personnel au sol;
 - iii) le soutien technique et de maintenance;
 - iv) le soutien matériel;
 - v) l'infrastructure requise;
 - vi) la mise en place du soutien en service nécessaire pour atteindre la pleine capacité opérationnelle de la nouvelle flotte;
 - vii) une période de soutien pour la nouvelle flotte.
- j) **Exception au titre de la sécurité nationale** : Les exceptions relatives à la sécurité nationale prévues dans les accords commerciaux applicables ont été invoquées.
- k) **Programme des marchandises contrôlées** : Ce processus d'approvisionnement peut être assujéti au Programme des marchandises contrôlées. L'état final du processus d'approvisionnement sera confirmé dans les demandes de soumissions subséquentes.

1.4 Aperçu du processus d'approvisionnement prévu

- a) La présente ISQ constitue la première étape de ce processus d'approvisionnement. Bien que le processus d'approvisionnement puisse être modifié à la discrétion du Canada, le Canada prévoit actuellement que le processus d'approvisionnement sera mené à l'aide des étapes suivantes :
 - i) **Phase 1 - l'ISQ** : La présente ISQ servira à qualifier les répondants afin qu'ils puissent participer aux étapes ultérieures du processus d'approvisionnement. Le répondant peut se qualifier en fournissant une réponse entièrement conforme comme décrit à la section 3 et en répondant aux exigences de sécurité détaillées à la section 2.5 a). Le Canada publiera la liste des fournisseurs qualifiés, y compris toutes les entités, après l'étape de l'ISQ.
 - ii) **Phase 2 - examen et amélioration des exigences**: Le processus de l'examen et l'amélioration des exigences (EAE) avec les fournisseurs qualifiés suivra l'étape de l'ISQ. L'objectif de l'étape de l'EAE est de recueillir les commentaires des fournisseurs qualifiés sur les exigences provisoires du Canada, y compris les ébauches de documents d'approvisionnement. Cette étape peut faire appel à des interactions, notamment dans le cadre de groupe de travail, de réunions confidentielles sur le plan commercial, ou sous forme de questions et de réponses écrites. Le Canada tiendra compte des commentaires fournis par les fournisseurs qualifiés. Les fournisseurs qualifiés pourront choisir de convier les représentants d'éventuels sous-traitants à

chacune des réunions. De plus amples renseignements sur l'étape de l'EAE seront communiqués aux répondants qui se qualifieront à la suite de l'ISQ.

- iii) **Phase 3 - Demande de propositions** : Le Canada enverra une demande de propositions (DDP) aux fournisseurs qui auront conservé leur statut de fournisseurs qualifiés lorsque la DDP sera publiée. Le Canada évaluera les soumissions conformément à la DDP.

- b) L'échéancier prévu pour chaque phase est la suivante :

Description	Échéancier
phase 1 : Invitation à se qualifier	Automne 2020/hiver 2021
Phase 2 : Examen et de l'amélioration des exigences (EAE)	De l'hiver 2021 à automne 2021
Phase - 3 : Demande de propositions	De l'automne 2021 à l'hiver 2022

1.5 Experts-conseils

- a) Le Canada a embauché les experts-conseils énumérés à l'annexe F, Déclaration de conflit d'intérêts, et peut en embaucher de nouveaux à l'avenir, à sa seule discrétion, pour les besoins du projet ASTRV.
- b) Le Canada transmettra aux experts-conseils, selon le besoin de savoir, les renseignements et les documents qui lui seront fournis, y compris ceux des répondants, dans le cadre du processus d'approvisionnement.
- c) Les experts-conseils sont tenus de signer une entente de non-divulgaration avant d'avoir accès aux renseignements et aux documents dans le cadre du présent processus d'approvisionnement.

1.6 Surveillant de l'équité

Le Canada a retenu les services de Jocelyn Decoste, BDO Canada LLP en tant que surveillant de l'équité dans le cadre du présent processus d'approvisionnement. Il surveillera l'équité du processus de passation de marchés et rendra des comptes au Canada. Conformément au marché qu'il a passé avec le Canada, le surveillant de l'équité a l'obligation de préserver la confidentialité de tous les renseignements dont il prend connaissance au titre de sa participation au processus d'approvisionnement.

1.7 Connexion postel

Seule la soumission électronique au moyen du service Connexion postel sera acceptée. Les répondants doivent consulter la section 2, Instructions à l'intention des répondants, de la présente ISQ pour obtenir de plus amples renseignements.

2 Instructions à l'intention des répondants

2.1 Directives, clauses et conditions uniformisées

Le document 2003 (2020-05-28), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels (tel que modifié par la section 2.1 de la présente ISQ), est intégré par renvoi à l'ISQ et en fait partie intégrante, comme s'il y était formellement reproduit. En cas d'incompatibilité entre les dispositions du document des Instructions uniformisées et le présent document, ce dernier l'emporte. Le document 2003, Instructions uniformisées, se trouve à l'adresse suivante : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2003/23>.

- a) L'ISQ est une demande de manifestations d'intérêt et non un appel d'offres ou une demande de soumissions. Aucune période de validité ne s'applique étant donné qu'une ISQ invite seulement les répondants à se qualifier. Le Canada présumera que tous les répondants souhaitent se qualifier, à moins qu'ils ne se retirent par écrit. Si un répondant comprend plus d'une entité, le retrait d'une entité du répondant lors de l'étape de l'ISQ entraînera le retrait de la réponse.
- b) La section 01 de (2016-04-04) – Dispositions relatives à l'intégrité – soumission dans les Instructions Uniformisées 2003 est supprimée.
- c) L'article 04 (2007-11-30), Définition de soumissionnaire, du document 2003, Instructions uniformisées, est supprimé.
- d) Terminologie pour l'ISQ :
 - i) le terme « soumissionnaire » dans le document 2003, Instructions uniformisées, est remplacé par le terme « répondant »;
 - ii) le terme « soumission » dans le document 2003, Instructions uniformisées, est remplacé par le terme « réponse »;
 - iii) l'expression « clôture de la demande de soumissions » dans le document 2003, Instructions uniformisées, est remplacée par l'expression « clôture de l'ISQ »;
 - iv) l'expression « demande de soumissions » dans le document 2003, Instructions uniformisées, est remplacée par l'expression « invitation à se qualifier ».
- e) Dans l'article 08 (2019-03-04), Transmission par télécopieur ou par Connexion postel dans les Instructions Uniformisées 2003, la sous-section « Télécopieur » est supprimée.
- f) L'article 21 (2016-04-04), Code de conduite pour l'approvisionnement – soumission, dans le document 2003, Instructions uniformisées, est supprimé et remplacé par ce qui suit :

« 21 Code de conduite de l'approvisionnement

Le processus d'approvisionnement est assujéti au Code de conduite pour l'approvisionnement (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>).

2.2 Questions, commentaires et communications

- a) **Point de contact unique** : Afin d'assurer l'intégrité du processus d'approvisionnement concurrentiel, toutes les questions et autres communications ayant trait à l'ISQ doivent être adressées uniquement à l'autorité contractante dont le nom est indiqué dans l'ISQ page de couverture à TPSGC.PAASTR-APSTTC.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca. Le non-respect de cette exigence peut rendre la réponse non recevable.
- b) **Date limite de soumission des questions** : Toutes les questions et observations concernant l'ISQ doivent être envoyées par courriel à l'autorité contractante au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de clôture de l'ISQ. Il se peut qu'aucune réponse ne soit donnée aux questions reçues après cette date.
- c) **Contenu des questions** : Les répondants doivent citer le plus précisément possible le numéro de l'article de l'ISQ auquel se rapporte la question. Ils doivent prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour permettre au Canada de fournir une réponse précise. Toute question qui comporte, de l'avis du répondant, des renseignements exclusifs, doit afficher clairement la mention « propriété exclusive » en face de chaque élément pertinent. Les éléments affichant la mention « propriété exclusive »

seront traités en tant que tels, à moins que le Canada considère que la question n'a pas un caractère exclusif. Le Canada peut modifier les questions ou peut demander au répondant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif et de permettre la transmission de la question modifiée et de la réponse à l'ensemble des répondants. Le Canada peut ne pas répondre aux questions dont la formulation empêche leur transmission à tous les répondants.

- d) **Publication des réponses** : Pour garantir l'uniformité et la qualité des renseignements communiqués aux fournisseurs, toutes les questions (conformément à la présente section) ainsi que les réponses seront publiées dans le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) sous forme de modification de l'ISQ.

2.3 Présentation des réponses

- a) Les répondants doivent envoyer leur réponse par voie électronique en utilisant le service Connexion postel en une seule fois, conformément à la section 08, sous-section 2 du document 2003, Instructions uniformisées, telles que modifiées dans la présente ISQ. Le service Connexion postel peut recevoir plusieurs documents pouvant chacun atteindre, au maximum, 1 Go.
- b) L'adresse de courriel pour le service Connexion postel est la suivante :
tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca
- c) Les réponses envoyées directement à cette adresse courriel ne seront pas acceptées. Cette adresse courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel que décrit dans l'article 08, paragraphe 2 du document 2003, Instructions uniformisées, ou pour envoyer des réponses par message Connexion postel si le répondant utilise son propre contrat de licence du service Connexion postel.

2.4 Droits du Canada

En plus de tout autre droit que le Canada a décrit dans la présente ISQ, y compris ceux qui y sont intégrés par renvoi, le Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion, de :

- a) rejeter et de ne pas examiner plus avant une réponse si, à son avis, l'une des composantes de la réponse présente des questions ou des problèmes potentiels, perçus ou réels qui pourraient nuire à la sécurité nationale du Canada;
- b) retirer en tout temps un fournisseur qualifié s'il présente, de l'avis du Canada, des questions ou des problèmes potentiels, perçus ou réels qui pourraient nuire à la sécurité nationale du Canada;
- c) annuler en tout temps la présente ISQ;
- d) republier l'ISQ;
- e) en tout temps au cours de l'étape 2, celle de l'EAE, suspendre les travaux et retourner à l'étape 1, celle d'ISQ;
- f) s'il n'y a qu'un seul répondant à la présente ISQ qui devient un fournisseur qualifié, négocier avec le seul fournisseur qualifié afin d'obtenir une solution pour le projet ASTRV tout en assurant la meilleure valeur au Canada.

2.5 Exigences en matière de sécurité

- a) Pour l'étape d'ISQ, il n'est pas nécessaire qu'un répondant détienne une cote de sécurité pour devenir un fournisseur qualifié. Toutefois, à la date de clôture de l'ISQ :
 - i) le gouvernement du fabricant doit avoir conclu une entente bilatérale internationale en matière de sécurité avec le Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences et les ententes bilatérales internationales en matière de sécurité, consulter le site suivant : <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/international-fra.html>. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de sécurité des contrats de SPAC, consulter le site suivant : <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html>;
 - ii) Les répondants étrangers (ou chaque entité étrangère d'un répondant, si le répondant comprend plus d'une entité) doivent provenir de pays qui ont conclu des ententes bilatérales internationales en matière de sécurité avec le Canada. Tous les répondants (ou chaque entité d'un répondant, si le répondant comprend plus d'une entité) doivent être inscrits à leur programme national de sécurité industrielle.
 - iii) Les répondants doivent fournir toutes informations exigées dans l'annexe B formulaire 1 et l'annexe C formulaire 2 (le cas échéant). Canada utilisera ces informations pour vérifier si une entente bilatérale internationale existe avec le Canada tel que détaillé à la section 2.5 a) i) et ii).
- b) Pour la phase d'EAE, il y aura des exigences en matière de sécurité. Le Canada s'attend actuellement à ce qui suit (sous réserve de modifications à la seule discrétion du Canada) :
 - i) Les fournisseurs qualifiés qui participent aux séances où des informations de niveau SECRET ou classifiées sont partagées doivent TOUS détenir une autorisation de sécurité valide de niveau SECRET accordée ou approuvée par le Programme de sécurité des contrats de TPSGC;
 - ii) Dans le cas des fournisseurs qualifiés étrangers qui participent à des séances où des informations de niveau SECRET ou classifiées sont partagées, les fournisseurs qualifiés étrangers doivent TOUS détenir une autorisation de sécurité valide équivalente au niveau SECRET, accordée ou approuvée par leur programme national de sécurité industrielle. De plus, les fournisseurs qualifiés doivent obtenir une attestation de sécurité pour leur organisation.
- c) Pour la phase de DDP, il y aura des exigences en matière de sécurité. Ces exigences en matière de sécurité seront discutées avec les fournisseurs qualifiés au cours de la phase d'EAE et seront établies dans les documents de la DDP lorsqu'ils seront publiés.
- d) Les répondants doivent savoir que le processus d'attestation de sécurité peut être long. Pour savoir comment obtenir une attestation de sécurité pour votre organisation, veuillez copier et coller le lien suivant dans un navigateur : <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/organisation-organization/index-fra.html>. Les répondants étrangers doivent communiquer avec les autorités compétentes de leur programme national de sécurité industrielle pour savoir comment obtenir une attestation de sécurité.

3 Préparation et présentation d'une réponse

3.1 Langue pour les communications à venir

Dans le Formulaire 1 – Formulaire de présentation de la réponse, chaque répondant doit indiquer dans quelle langue officielle du Canada il souhaite recevoir des communications futures concernant la présente ISQ et les étapes subséquentes du processus d'approvisionnement.

3.2 Contenu de la réponse

Seules les réponses complètes pourront être qualifiées pour participer aux processus d'approvisionnement ultérieurs. Une réponse complète à la présente ISQ comprend tous les éléments décrits ci-après.

- a) **Page couverture de l'ISQ signée et datée (requis à la clôture de l'ISQ)** : La réponse doit inclure une page couverture de l'ISQ signée et datée.
- b) **Réponses aux exigences obligatoires de l'ISQ (requis à la clôture de l'ISQ)** : Les répondants doivent inclure toutes les informations requises par les exigences obligatoires de la section 2.5 a) et la section 3 de l'ISQ ainsi que les exigences de qualification de l'avion figurant à l'annexe A.
- c) **Formulaire 1 – Présentation de la réponse (requis à la clôture de l'ISQ)** : Les répondants doivent inclure dans leur réponse le formulaire de présentation de la réponse rempli. Si un répondant comprend plus d'une entité, toutes les entités doivent signer ce formulaire. Le formulaire 1 à ce sujet figure à l'annexe B.
- d) **Formulaire 2 – Réponse du fabricant (requis à la clôture de l'ISQ)** : Les répondants doivent inclure dans leur réponse le formulaire de réponse du fabricant rempli, sauf si le répondant comprend le fabricant. Le formulaire 2 à ce sujet figure à l'annexe C.
- e) **Formulaire 3 – Questionnaire pour les références de gouvernement (requis à la clôture de l'ISQ)** : Les répondants doivent inclure une référence de gouvernement (formulaire 3) en réponse à l'annexe A. Le formulaire 3 se trouve à l'annexe D.
- f) **Formulaire 4 – Avis et accusés de réception (requis à la clôture de l'ISQ)** : Les répondants doivent joindre à leurs réponses un formulaire d'avis et d'accusés de réception signé. Le formulaire 4 se trouve à l'annexe E.
- g) **Annexe F – Déclaration de conflit d'intérêts (requis à la clôture de l'ISQ)** : Les répondants doivent inclure une déclaration de conflit d'intérêts signée dans leur réponse. La déclaration se trouve à l'annexe F.
- h) Les formulaires 1, 2, 3 et 4 mentionnés ci-dessus et l'annexe F – déclaration de conflit d'intérêts constituent le format que les répondants doivent utiliser dans leur réponse à cette ISQ.
- i) L'annexe G – Liste de vérification pour la réponse à l'ISQ est fournie aux fins de commodité pour permettre aux répondants de relier leur réponse aux exigences obligatoires contenues dans l'ISQ. Le Canada ne garantit pas que la liste de vérification soit complète et rappelle aux répondants qu'il est de leur seule responsabilité de fournir une réponse complète à l'ISQ. Les répondants n'ont pas à présenter ce formulaire.
- j) Les répondants doivent proposer un avion qui répond à toutes les exigences de la présente ISQ afin de se qualifier. Lors de la phase de DDP, un fournisseur qualifié peut proposer un avion différent de celui utilisé en réponse à l'ISQ; toutefois, cet avion différent, ou l'une de ses variantes, doit toujours satisfaire aux exigences de l'annexe A – Exigences de qualification de l'avion de la présente ISQ au moment de la proposition.
- k) Si le Canada détermine, conformément à la section 4.2 d) du présent document, que les renseignements exigés dans les formulaires, la déclaration de conflit d'intérêts ou l'annexe A sont manquants ou incomplets, Le Canada, à sa seule discrétion, accordera au répondant la possibilité de fournir les renseignements supplémentaires au cours de la période d'évaluation.

- l) Les répondants à la présente ISQ doivent clairement indiquer « propriété exclusive » pour toute information soumise qui doit être considérée comme une information exclusive.

3.3 Avis et attestation

Les éléments suivants seront exigés lors des phases 2 et 3, et feront partie de tout processus d'approvisionnement ultérieur. Les répondants sont tenus de remplir le formulaire 4 (annexe E) afin de fournir les initiales du signataire autorisé pour reconnaître les avis suivants dans leur réponse à l'ISQ :

- a) Composante du soutien en service : Les répondants sont informés qu'un besoin de soutien en service peut être inclus à la phase 3 (DDP) ou peut être acheté indépendamment par le biais d'un processus concurrentiel.
- b) Exigences relatives aux RIT et à la proposition de valeur : Les répondants sont informés que la Politique des RIT du Canada, y compris la proposition de valeur, s'appliquera à la phase 3 (DDP) du projet ASTRV. Pour obtenir plus d'informations sur la Politique, consultez le site : <https://www.ic.gc.ca/eic/site/086.nsf/fra/accueil>
- c) Volet de participation autochtone (VPA) : Les répondants sont informés qu'un VPA peut être inclus à la phase 3 (DDP). Pour obtenir plus d'informations sur la politique relative au VPA (Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones) consultez le site <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100032802/1100100032803>.

4 Processus d'évaluation des réponses

4.1 Évaluation des qualifications du répondant

Le gouvernement du Canada fera l'évaluation de chaque réponse afin de déterminer si elle satisfait à toutes les exigences obligatoires décrites dans la présente ISQ (y compris les renseignements exigés par cette ISQ, mais cette dernière indique précisément qu'ils peuvent être envoyés sur demande après la date de clôture). La réponse doit respecter toutes les exigences obligatoires et les exigences de l'ISQ pour que le répondant soit déclaré comme étant un fournisseur qualifié.

4.2 Déroutement de l'évaluation

- a) **Évaluation des réponses :**
 - i) Les réponses seront évaluées conformément à toutes les exigences obligatoires (telles que définies au point ii ci-dessous) décrites dans la présente ISQ, y compris les exigences de qualification de l'avion dans l'annexe A.
 - ii) Tous les éléments de la présente ISQ qui constituent des exigences obligatoires sont désignés par les termes « **doit** », « **doivent** », « **requis** » ou « **obligatoire** ». Les réponses qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires seront déclarées irrecevables et seront rejetées. Une fois qu'une réponse a été disqualifiée, le Canada n'est pas tenu de l'évaluer de façon plus approfondie.
- b) **Équipe d'évaluation :** Une équipe d'évaluation composée de représentants du gouvernement du Canada évaluera les réponses. Le Canada se réserve le droit de faire appel à un expert-conseil indépendant, ou d'utiliser toutes les ressources du gouvernement pour évaluer une réponse. Les membres de l'équipe d'évaluation ne participeront pas nécessairement tous à l'ensemble des aspects de l'évaluation.
- c) **Pouvoirs discrétionnaires durant l'évaluation :** En plus de tout autre droit décrit dans la présente ISQ, lorsque le Canada évalue les réponses, il peut, sans toutefois y être obligé, faire ce qui suit :

- i) Le Canada peut, à sa discrétion et à tout moment (y compris après la clôture de l'ISQ), demander et accepter de l'information du répondant pour corriger des erreurs ou des lacunes administratives dans la réponse, et peut considérer que cette information fait partie de la réponse. Ces erreurs pourraient être, entre autres : un formulaire manquant, un certificat manquant; une signature manquante dans la soumission; une erreur de format ou de forme; ou les coordonnées des personnes-ressources. Le répondant doit adresser uniquement l'information manquante identifiée par l'autorité contractante.
 - ii) demander des renseignements supplémentaires pour vérifier la conformité de la réponse à toute exigence obligatoire;
 - iii) demander qu'une autre référence de gouvernement soit fournie si le Canada décide de vérifier la réponse à l'annexe A – Exigence de qualification de l'avion au moyen de la référence de gouvernement (indiquée dans le formulaire 3 – Questionnaire pour les références de gouvernement dûment rempli) et que la référence de gouvernement ne peut être jointe;
 - iv) vérifier tout renseignement fourni par les répondants au moyen de recherches indépendantes et utiliser toute ressource gouvernementale, y compris les voies de communication intergouvernementales.
- d) **Demandes de précisions** : Si le Canada demande au répondant des précisions ou des renseignements supplémentaires concernant une réponse ou s'il souhaite vérifier cette dernière ou s'il demande de l'information manquante, le répondant disposera du délai précisé par écrit par l'autorité contractante pour fournir les renseignements nécessaires au Canada. Selon la nature de la demande, le non-respect de ce délai peut entraîner la non-recevabilité de la réponse.
- e) **Prolongation du délai de réponse** : Si le répondant a besoin de plus de temps, le Canada peut, à sa seule discrétion, accorder une prolongation du délai à tous les répondants.

4.3 Critères de qualification de base

- a) Lorsque la réponse satisfait à toutes les exigences obligatoires de l'ISQ, le répondant devient un fournisseur qualifié pour la prochaine phase du processus d'approvisionnement.
- b) Le Canada se réserve le droit de réévaluer la qualification de tout fournisseur qualifié, et ce, à tout moment durant le processus d'approvisionnement. Le cas échéant, le Canada pourrait demander des renseignements supplémentaires. Si le fournisseur qualifié ne les fournit pas dans la période prévue indiquée par écrit par l'autorité contractante, le Canada peut disqualifier le fournisseur qualifié.
- c) Les répondants qui ne se qualifieront pas ne pourront pas participer aux phases ultérieures du processus d'approvisionnement, ou être réévalués, à moins que le Canada décide de lancer, à sa seule discrétion, une seconde vague de qualification.
- d) Tous les répondants recevront un avis écrit leur indiquant s'ils ont réussi ou non la phase de la qualification. De plus, la liste des fournisseurs qualifiés, y compris les entités qui les composent, sera publiée dans le SEAOG.
- e) Le Canada pourrait, en tout temps pendant la phase 2 – EAE, rouvrir la phase 1 – ISQ en publiant une ISQ sur le SEAOG en même temps que les activités liées à la phase de l'EAE sont réalisées avec les fournisseurs qualifiés existants. Si un autre cycle de qualification aboutit à des fournisseurs qualifiés supplémentaires, le Canada enverra à ces derniers les documents de la phase d'EAE et ils pourront soit se joindre aux activités de mobilisation (si le Canada a prévu de telles activités), soit avoir les mêmes possibilités en matière d'activités de mobilisation pour le processus d'approvisionnement.

4.4 Retraits ou ajout d'entités pour le répondant ou le fournisseur qualifié

- a) Cette section 4.4 s'applique à tout répondant qui se compose de plusieurs entités.
- b) En soumettant une réponse, l'entité du répondant qui soumet la réponse accepte les conditions suivantes au nom de toutes les entités du répondant :
 - i) Le fabricant, ou l'entité autorisée par un fabricant (au moyen du formulaire 2) à proposer l'avion du fabricant, doit rester partie intégrante du fournisseur qualifié pendant tout le processus de passation de marché du projet ASTRV (y compris l'ISQ, l'EAE, la DDP et l'attribution de tout contrat). Tout remplacement ou retrait du fabricant ou d'une entité autorisée par le fabricant (au moyen de la présente ISQ) au sein de l'équipe du répondant ou du fournisseur qualifié entraînera la disqualification du répondant ou du fournisseur qualifié du processus d'approvisionnement du projet ASTRV et son retrait de la liste des fournisseurs qualifiés.
- c) Après l'étape de l'ISQ, une ou plusieurs entités peuvent être ajoutées au fournisseur qualifié, moyennant un avis écrit du répondant à l'autorité contractante, et à la discrétion du Canada. Ces entités ajoutées peuvent se retirer, ou être retirées par le répondant, moyennant un avis écrit adressé à l'autorité contractante. De plus :
 - i) une entité doit satisfaire aux exigences de sécurité de l'étape du processus d'approvisionnement applicable avant de pouvoir être ajoutée à un fournisseur qualifié; et
 - ii) la date limite pour l'ajout ou le retrait d'entités sera discutée avec les fournisseurs qualifiés au cours de l'étape de l'EAE et sera définie dans la documentation future au besoin.

ANNEXE A – EXIGENCES DE QUALIFICATION POUR L'AVION

Références

- A. STANAG 7191, *Matériel de ravitaillement en vol : spécification de perche rigide et de réceptacle et des interfaces*, 1^{re} édition, juin 2013
- B. STANAG 3447, *Matériel de ravitaillement en vol : caractéristiques des interfaces perche-cône de ravitaillement*, 5^e édition, juin 2016

1. Exigence de qualification n° 1 : Interopérabilité

Le répondant, tel que défini dans la présente ISQ, doit proposer un avion qui, à la date de publication de l'ISQ, est exploité ou acheté par un pays de l'OTAN et qui est capable d'effectuer durant le même vol un ravitaillement avec une perche rigide et un ravitaillement avec une perche-cône pour l'interface cône en utilisant l'équipement défini dans la référence A et dans la référence B.

Les répondants doivent fournir les renseignements suivants pour démontrer la conformité à l'exigence de qualification n° 1 ci-dessus :

- a. Une référence de gouvernement d'un pays de l'OTAN confirmant que ce gouvernement exploite ou acquiert l'avion proposé, qui est capable d'effectuer durant le même vol un ravitaillement par perche rigide et un ravitaillement avec une perche-cône pour l'interface cône. La référence doit être fournie en remplissant le formulaire 3 – Questionnaire pour les références de gouvernement.
- b. Des résultats d'essais en vol qui démontrent clairement la capacité de l'avion proposé à effectuer le ravitaillement par perche rigide et par perche-cône au cours du même vol.

2. Exigence de qualification n° 2 : Capacité de ravitaillement en vol

Le répondant, tel que défini dans la présente ISQ, doit proposer un avion qui, à la date de publication de l'ISQ, peut effectuer le type de ravitaillement en vol décrit ci-dessous dans les conditions suivantes :

- a. la planification des vols suppose des conditions atmosphériques standard de l'OACI et un vent de 1 nœud en provenance du nord;
- b. l'avion effectue le vol sans avoir besoin de carburant supplémentaire d'un autre avion.

Vol de ravitaillement

L'avion doit décharger 135 000 lb de carburant en vol pour permettre le déplacement des chasseurs CF-188 de l'ARC en une seule étape de Bagotville, au Canada¹, à Spangdahlem, en Allemagne². Le plan de vol de l'avion prévoit un décollage de Bagotville, un vol sans escale à 31 000 pieds au niveau moyen de la mer jusqu'à Spangdahlem, en Allemagne, le ravitaillement en vol du chasseur CF-188 au-dessus de l'Atlantique, et l'atterrissage de l'avion avec suffisamment de carburant restant pour un déroutement de 200 milles nautiques.

Les répondants doivent fournir les renseignements suivants pour démontrer la conformité à l'exigence de qualification n° 2 ci-dessus :

¹ Code OACI : CYBG

² Code OACI : ETAD

- a. Un plan de vol prêt pour la mission et exécutable, généré par le logiciel de planification de vol du répondant pour le vol de ravitaillement indiqué précédemment, qui est de qualité suffisante pour être utilisé pour un vol réel, qui décrit la consommation de carburant par phase de vol et qui tient compte du carburant restant à l'atterrissage.

3. Exigence de qualification n° 3 : Capacité de transport aérien (1)

Le répondant, tel que défini dans la présente ISQ, doit proposer un avion qui, à la date de publication de l'ISQ, peut effectuer le *vol 1 de transport aérien* décrit ci-dessous dans les conditions suivantes :

- a. la planification des vols suppose des conditions atmosphériques standard de l'OACI et un vent de 1 nœud en provenance du nord;
- b. toute reconfiguration de l'avion proposé pour passer de la configuration *vol de ravitaillement* à la configuration *vol 1 transport aérien*, doit suivre les instructions de maintenance de l'avion, utiliser uniquement les composants et l'équipement présents dans ou sur l'avion, et doit transporter tous les composants et l'équipement qui étaient sur ou dans l'avion avant la reconfiguration, et doit être reconfigurée en moins de 8 heures;
- c. chaque militaire pèse 200 lb et apporte à bord des bagages pesant 250 lb avec un volume de 15,9 pi²;
- d. la configuration de la cabine est conforme aux dispositions 525.801 à 525.817 inclusivement du *Règlement de l'aviation canadienne*, ou à une norme de navigabilité étrangère équivalente (c'est-à-dire le règlement 14 CFR, Part 25, de la *Federal Aviation Administration*, ou la norme *CS-25, Large Aeroplanes*, de l'*European Union Aviation Safety Agency*), et assure un pas minimum de 30 pouces entre les sièges passagers, est équipé de minimum 3 toilettes et une cuisine fonctionnelles; et
- e. Le repos de l'équipage ne doit pas être pris en compte dans cette exigence de qualification.

Vol 1 de transport aérien

Une fois le vol de ravitaillement (exigence de qualification n° 2) terminé, que l'avion a atterri et que toute reconfiguration nécessaire de l'avion a été effectuée, on le ravitaille de carburant et on embarque 130 militaires avec leurs bagages. L'avion décolle immédiatement et parcourt un minimum de 5 600 miles nautiques vers un autre aéroport commercial et atterrit avec suffisamment de carburant pour un déroutement de 200 miles nautiques.

Les répondants doivent fournir les renseignements suivants pour démontrer la conformité à l'exigence de qualification n° 3 ci-dessus :

- a. Un plan de vol prêt pour la mission et exécutable, généré par le logiciel de planification de vol du répondant pour le *vol 1 de transport aérien* indiqué précédemment, qui est de qualité suffisante pour être utilisé pour un vol réel, qui décrit la consommation de carburant par phase de vol et qui tient compte du carburant restant à l'atterrissage;
- b. Une démonstration avec des schémas et des figures démontrant que, avant le décollage, l'avion dispose d'au moins 130 sièges pour les 130 militaires et de la capacité de transporter leurs bagages; et
- c. Si une reconfiguration de l'avion est nécessaire, une description qui détaille clairement les étapes nécessaires pour effectuer toute reconfiguration nécessaire pour passer de la mission *vol de ravitaillement* à la mission *vol 1 transport aérien*. La description doit également préciser ce qui suit :
 - i) tous l'équipement et les composants qui font l'objet de la reconfiguration étaient dans ou sur l'avion avant la reconfiguration et sont dans ou sur l'avion après la reconfiguration; et
 - ii) le temps nécessaire à la reconfiguration de l'avion est inférieur à 8 heures.

4. Exigence de qualification n° 4 : Capacité de transport aérien (2)

Le répondant, tel que défini dans la présente ISQ, doit proposer un avion qui, à la date de publication de l'ISQ, peut effectuer le vol 2 de transport aérien décrit ci-dessous dans les conditions suivantes :

- a. la planification des vols suppose des conditions atmosphériques standard de l'OACI et un vent de 1 nœud en provenance du nord;
- b. toute reconfiguration de l'avion proposé, de la configuration *vol 1 transport aérien* à la configuration *vol 2 transport aérien*, doit suivre les instructions de maintenance de l'avion, utiliser uniquement les composants et l'équipement présents dans ou sur l'avion, doit transporter tous les composants et l'équipement qui étaient sur ou dans l'avion avant la reconfiguration, et doit être reconfigurée en moins de 8 heures;
- c. Chaque passager pèse 200 livres et apporte des bagages de 50 livres;
- d. la configuration de la cabine est conforme aux dispositions 525.801 à 525.817 inclusivement du *Règlement de l'aviation canadienne*, ou à une norme de navigabilité étrangère équivalente (c'est-à-dire le règlement 14 CFR, Part 25, de la *Federal Aviation Administration*, ou la norme CS-25, *Large Aeroplanes*, de l'*European Union Aviation Safety Agency*), et assure un pas minimum de 30 pouces entre les sièges passagers, est équipé de minimum 4 toilettes et une cuisine fonctionnelles; et
- e. le repos de l'équipage ne doit pas être pris en compte dans cette exigence de qualification.

Vol 2 de transport aérien

Une fois le vol 1 de transport aérien (exigence de qualification n° 3) terminé, que l'avion a atterri dans un aéroport commercial, que les 130 militaires et leurs bagages sont débarqués et que toute reconfiguration nécessaire de l'avion a été effectuée, on le ravitaille de carburant et on embarque 194 passagers avec leurs bagages. L'avion décolle immédiatement et parcourt un minimum de 5 600 miles nautiques vers un autre aéroport commercial et atterrit avec suffisamment de carburant pour un déroutement de 200 miles nautiques.

Les répondants doivent fournir les renseignements suivants pour démontrer la conformité à l'exigence de qualification n° 4 ci-dessus :

- a. Un plan de vol prêt pour la mission et exécutable, généré par le logiciel de planification de vol du répondant pour le *vol 2 de transport aérien* indiqué précédemment, qui est de qualité suffisante pour être utilisé pour un vol réel, qui décrit la consommation de carburant par phase de vol et qui tient compte du carburant restant à l'atterrissage;
- b. Une démonstration avec des schémas et des chiffres démontrant que, avant le décollage, l'avion dispose d'au moins 194 sièges pour les 194 passagers et de la capacité de transporter leurs bagages; et
- c. Si une reconfiguration de l'avion est nécessaire, une description qui détaille clairement les étapes nécessaires pour effectuer toute reconfiguration nécessaire pour passer de la mission *vol 1 transport aérien* à la mission *vol 2 transport aérien*. La description doit également préciser ce qui suit :
 - i) tous l'équipement et les composants qui font l'objet de la reconfiguration étaient dans ou sur l'avion avant la reconfiguration et sont dans ou sur l'avion après la reconfiguration; et
 - ii) le temps nécessaire à la reconfiguration de l'avion est inférieur à 8 heures.

Annexe B – Formulaire 1 : Formulaire de présentation de la réponse

Invitation à se qualifier n° Formulaire de présentation de la réponse											
« Nom de l'équipe » du répondant <i>(si applicable)</i> :											
Dénomination sociale complète du répondant : <i>(requis)</i> <i>(si le répondant comprend plus d'une entité, désignez le responsable qui agira à titre de principal point de contact du répondant auprès du Canada aux fins de communication, par exemple, pour des précisions, et indiquez la dénomination sociale complète de chaque entité du répondant¹)</i>											
Représentant autorisé du répondant (c'est-à-dire le responsable) : <i>(requis)</i> <i>(si le répondant est composé de plusieurs entités, veuillez également fournir les coordonnées du représentant autorisé de chaque entité. Notez toutefois que le Canada communiquera principalement avec le représentant autorisé du responsable.)</i>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Nom :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Titre :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Adresse :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>N° de téléphone :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Courriel :</td> <td></td> </tr> </table>	Nom :		Titre :		Adresse :		N° de téléphone :		Courriel :	
Nom :											
Titre :											
Adresse :											
N° de téléphone :											
Courriel :											
Nom du fabricant de l'avion proposé par le répondant <i>(nom légal)</i> : <i>(requis)</i>											
Nom, marque et modèle de l'avion du fabricant proposé par le répondant : <i>(requis, et inclure la marque et le modèle du moteur)</i>											
Nom du gouvernement du fabricant : <i>(requis)</i> <i>(S'il est inclus en tant qu'entité du répondant, le gouvernement doit remplir la section réservée au gouvernement du présent formulaire.)</i>											
Langue de communication future dans le cadre du processus d'approvisionnement : <i>(veuillez indiquer le français ou l'anglais)</i>											
<p>En apposant ma signature ci-dessous, je confirme, au nom du répondant, que j'ai entièrement lu l'invitation à se qualifier (ISQ), et j'atteste et conviens de ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le répondant considère qu'il possède les compétences et qu'il offre des produits répondant aux exigences obligatoires décrites dans l'ISQ; 2. le répondant accepte de se conformer à toutes les instructions et les exigences de la présente ISQ; et 3. tous les renseignements fournis dans la réponse sont complets, véridiques et exacts. <i>(requis)</i>											
Date : <i>(requis)</i>											
Signature du représentant autorisé du répondant : <i>(requis)</i>											

¹ Les entités supplémentaires peuvent fournir leurs renseignements dans une copie distincte du présent formulaire.

(section réservée au gouvernement : ne remplissez cette section que si le gouvernement du fabricant est inclus en tant qu'entité du répondant)

Invitation à se qualifier n° Formulaire de présentation de la réponse	
Section réservée au gouvernement	
En soumettant la présente section réservée au gouvernement du Formulaire de présentation de la réponse, le gouvernement désigné ci-dessous demande à être inscrit en tant qu'entité du répondant pour l'approvisionnement du projet d'avion stratégique de transport et de ravitaillement en vol (ASTRV). (requis)	
Signataire autorisé du gouvernement du fabricant : (requis)	Nom :
	Organisme/ministère :
	Titre :
	Adresse :
	N° de téléphone :
	Courriel :
Date : (requis)	
Signature : (requis)	

Annexe C – Formulaire 2 : Formulaire de réponse du fabricant

(Il faut remplir le formulaire 2, sauf si le répondant inclut le fabricant.)

Invitation à se qualifier n° Formulaire de réponse du fabricant	
Nom du fabricant de l'avion proposé par le répondant (<i>nom légal</i>) : <i>(requis)</i>	
Nom, marque et modèle de l'avion du fabricant proposé par le répondant : <i>(requis)</i>	
Nom du gouvernement du fabricant : <i>(requis)</i>	
Nom de l'entité juridique du répondant autorisée par le fabricant à utiliser l'avion du fabricant dans la réponse à cette invitation à se qualifier : <i>(requis)</i>	
En signant et en soumettant le présent Formulaire de réponse du fabricant, le signataire autorisé du fabricant confirme que l'entité juridique du répondant nommée ci-dessus est autorisée à proposer l'avion du fabricant en réponse à la présente invitation à se qualifier. <i>(requis)</i>	Signataire autorisé
	Nom :
	Titre :
	Adresse :
	N° de téléphone :
	Courriel :
	Date :
Signature :	

Annexe D – Formulaire 3 : Questionnaire pour les références de gouvernement

Note aux répondants : Le présent formulaire est fourni aux répondants pour démontrer la conformité avec l'exigence de qualification de l'avion n° 1 de l'annexe A. Le Canada se réserve le droit d'utiliser ce questionnaire pour vérifier la conformité aux exigences obligatoires de l'annexe A de l'invitation à se qualifier.

Renseignements du répondant (requis)	
Répondant	
Fabricant (si différent du répondant)	
Nom, marque et modèle de l'avion du fabricant proposé par le répondant	

Question 1

Votre gouvernement utilise-t-il, ou achète-t-il, l'avion proposé par le répondant à la présente ISQ?

- Oui, notre gouvernement utilise ou achète l'avion proposé par le répondant à la présente invitation à se qualifier (ISQ).
- Non, notre gouvernement n'utilise pas et n'achète pas l'avion proposé par le répondant à la présente invitation à se qualifier (ISQ).
- Je ne peux pas ou ne veux pas fournir de renseignements en réponse à cette question (voir l'encadré Remarque à l'intention de la référence de gouvernement).

Question 2

Votre gouvernement a-t-il, par le biais d'un vol d'essai, d'un vol opérationnel ou d'autres types de vol, effectué le ravitaillement en vol d'au moins deux avions différents, dont l'un nécessite une perche rigide et l'autre une perche-cône, avec l'avion proposé par le répondant?

- Oui, pendant qu'il était en service auprès de notre gouvernement, l'avion proposé par le répondant a démontré, par un vol d'essai, un vol opérationnel ou un autre type de vol, qu'il était capable d'effectuer des ravitaillements en vol par perche rigide et par perche-cône au cours du même vol en utilisant l'équipement défini dans les références A et B de l'annexe A.
- Non, pendant qu'il était en service auprès de notre gouvernement, l'avion proposé par le répondant n'a pas démontré, par un vol d'essai, un vol opérationnel ou un autre type de vol, qu'il était capable d'effectuer des ravitaillements en vol par perche rigide et par perche-cône au cours du même vol en utilisant l'équipement défini dans les références A et B de l'annexe A.
- Je ne peux pas ou ne veux pas fournir de renseignements en réponse à cette question (voir l'encadré Remarque à l'intention de la référence de gouvernement).

Renseignements et signature de la référence de gouvernement (<i>requis</i>)	
Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
N° de téléphone :	
Courriel :	
Date :	
Signature :	

Remarque à l'intention de la référence de gouvernement : Si la référence ne veut pas ou ne peut pas fournir de renseignements en réponse aux questions ci-dessus, on considérera qu'une réponse négative a été fournie.

Annexe E – Formulaire 4 : Avis et accusés de réception

Les répondants sont tenus de reconnaître les avis suivants dans leur réponse à la présente ISQ en apposant les initiales de leur signataire autorisé sur le formulaire fourni ci-dessous :

Élément de soutien en service	
Les répondants sont avisés que le besoin de soutien en service peut être inclus à la phase 3 (DDP) ou peut être acheté indépendamment par le biais d'un processus concurrentiel.	Initiales du représentant autorisé
Exigence relative aux RIT et à la proposition de valeur	
Les répondants sont avisés que la Politique des RIT du Canada, y compris la proposition de valeur, s'appliquera à la phase 3 (DDP) du projet ASTRV.	Initiales du représentant autorisé
Volet de participation autochtone (VPA)	
Les répondants sont avisés qu'un VPA peut être inclus à la phase 3 (DDP).	Initiales du représentant autorisé
Représentant autorisé du répondant Nom : Titre :	

Annexe F – Déclaration de conflit d'intérêts

Sous réserve de la section 18 du document 2003 (2020-05-28), Instructions uniformisées, le Canada a retenu les services des entrepreneurs du secteur privé suivants pour la préparation des documents de DDP et la surveillance de l'équité :

1. William Stephen Samulack, Kotick Consulting Inc. (sous-traitant pour Calian Group Ltd), fournissant un soutien contractuel au responsable des projets de l'ARC
2. Jocelyn Decoste, BDO Canada LLP – Surveillant de l'équité

Le Canada disqualifiera toute réponse pour laquelle le Canada détermine, à sa seule discrétion, que la participation antérieure, directe ou indirecte, du répondant (ou de tout sous-traitant, partenaire de coentreprise, employé, agent, représentant ou conseiller du répondant) avec les entrepreneurs susmentionnés confère un avantage injuste au répondant ou crée un conflit d'intérêts réel ou perçu.

Le répondant déclare et atteste qu'il ne se considère pas en conflit d'intérêts, ni comme ayant un avantage indu découlant de sa participation (ou de celle de tout sous-traitant, coentreprise, employé, agent, représentant ou conseiller du répondant) avec les entrepreneurs susmentionnés. Toutefois, le répondant reconnaît qu'il appartient à la seule discrétion du Canada de déterminer si un conflit d'intérêts ou un avantage indu existe.

SIGNATURE D'ATTESTATION

En fournissant une réponse signée, nous attestons par la présente que les exigences susmentionnées sont respectées. Nous certifions également que la signature ci-dessous est celle de la personne autorisée à signer au nom du répondant.

Signature

Date

Titre de la personne autorisée à signer au nom du répondant

Nom du répondant

Annexe G – Liste de vérification pour la réponse à l'ISQ

Numéro	Exigence	Renvoi à la page et au paragraphe applicables dans la réponse du répondant à la présente ISQ
1	Page de présentation de l'ISQ, comportant signature et date	
2	Formulaire 1 – Présentation de la réponse	
3	Formulaire 2 – Réponse du fabricant (le cas échéant)	
4	Formulaire 3 – Questionnaire pour les références de gouvernement	
5	Formulaire 4 – Avis et accusés de réception	
6	Annexe A – Exigences de qualification pour l'avion	
6-1	Exigence de qualification n° 1 : Interopérabilité	
6-2	Exigence de qualification n° 2 : Capacité de ravitaillement en vol	
6-3	Exigence de qualification n° 3 : Capacité de transport aérien (1)	
6-4	Exigence de qualification n° 4 : Capacité de transport aérien (2)	
7	Annexe F – Déclaration de conflit d'intérêts	